PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 29 novembre 2005, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Sylvain Lacasse, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc, représentante du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : messieurs Normand Dufour, Yvan Noël, Paul St-Onge et madame Diane Miron.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe et messieurs Jacques Beaudet, directeur du Service des ressources éducatives, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Vérification de la procédure de convocation

La présidente, madame Suzanne Chartrand, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Le secrétaire général, monsieur Alain Gauthier, explique que l'avis de convocation a été dûment transmis à tous les commissaires dans les délais requis (48 heures avant la séance). Il ajoute qu'un avis public de la tenue d'une séance extraordinaire a été transmis à tous les établissements pour affichage.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-129-11-05 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
   1.1. Vérification de la procédure de convocation.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Moyens de pression des syndicats / décision au regard des demi-journées de grève.

4. Élection partielle du 12 décembre 2005 dans la circonscription de Verchères / décision au regard du calendrier scolaire.

5. Parole au public.

6. Parole aux commissaires.

7. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-130-11-05 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter une motion de dépôt relative aux orientations devant être prises dans le dossier des moyens de pression des syndicats.

Votent en faveur : 7
Votent contre : 12
S'abstient de voter : 1

La proposition est rejetée à la majorité des voix.

Les membres conviennent de traiter immédiatement le point 4.

4. ÉLECTION PARTIELLE DU 12 DÉCEMBRE 2005 DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VERCHÈRES / DÉCISION AU REGARD DU CALENDRIER SCOLAIRE

La directrice générale adjointe, madame Claude Boivin, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'élection provinciale partielle qui se tiendra dans la circonscription de Verchères le 12 décembre 2005;

Considérant que l'article 306 de la Loi électorale stipule que le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'une commission scolaire située dans la circonscription où se tient l'élection;

C-131-11-05 En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Henri de transformer ou permuter une journée pédagogique en journée de classe dont la date sera déterminée suite à une consultation des instances concernées, pour les élèves des écoles visées précédemment.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. MOYENS DE PRESSION DES SYNDICATS / DÉCISION AU REGARD DES DEMI-JOURNÉES DE GRÈVE

Monsieur Yvan Rioux se retire de l'assemblée durant la discussion sur ce point.

La directrice générale, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné.

Mesdames et messieurs les commissaires échangent abondamment sur le sujet susmentionné. Les membres prennent en compte les divers aspects de cette problématique au regard de leur préoccupation pour le maintien de la qualité des services à la Commission scolaire et le respect du calendrier scolaire.

Les membres du Conseil décident de ne pas se prononcer sur la possibilité d'un lock-out.

Monsieur Yvan Rioux se joint à l'assemblée.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. PAROLE AUX COMMISSAIRES

Il est notamment question des sujets suivants :

- procédure de divulgation du résultat d'un vote secret;
- préoccupation exprimée par des parents quant aux effets sur la qualité de l'éducation en cette période de négociation des conventions collectives.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-132-11-05 À 21 heures, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____	_____
présidente	secrétaire général

AG/ag